



COMPTE RENDU DU CHSCT MINISTÉRIEL TRAVAIL EMPLOI DU 19 JANVIER 2021 EN AUDIO ET VISIOCONFÉRENCE

Le CHSCT Ministériel Travail Emploi a été présidé, en audio et visio-conférences, par Madame Anne LIRIS, Cheffe de service de la DRH des ministères sociaux, assistée, notamment, de Mme Armelle CHAPPUIS, Mme Catherine TINDILLIERE (DGT), Mme Edith DAURIER, M. Williams JOSSE, M. Jean-Marc SIRY, Mme Marie-Christine RIEUBERNET, Mme Camille PEIFFERT et les ISST Mme Françoise LALLIER et M. Vincent TIRILLY.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux du 4 mai et 3 juin 2020 (**pour avis**) ;
2. Point d'information sur les incidents de contrôle ;
3. Point d'information sur la situation sanitaire ;
4. Retour des services concernant le suivi des préconisations SECAFI (**pour information**) ;
5. Point d'information concernant le nouveau prestataire pour le soutien psychologique externe ;
6. Calendrier des instances pour 2021 (**pour information**) ;
7. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance à 9H30 et présente ses meilleurs vœux aux participants.

La présidente s'assure de la présence du secrétaire du CHSCT et de la secrétaire adjointe et rappelle les règles de bonne tenue des réunions en audio et en visio.

Après lecture de la déclaration liminaire conjointe CGT/SUD/FSU, la présidente rappelle les points à l'ordre du jour.

1. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 MAI ET 3 JUIN 2020**

- Vote sur le PV du 4 mai 2020 :

POUR : 6 (1 UNSA ITEFA - 2 CGT, 2 CFDT, 1 SUD,) à l'unanimité.

- Vote sur le PV du 3 juin 2020 :

POUR : 6 (1 UNSA ITEFA - 2 CGT, 2 CFDT, 1 SUD,) à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION SUR LES INCIDENTS DE CONTRÔLE

Madame Catherine TINDILLIERE, Cheffe du Département de l'appui et du soutien au contrôle au système d'inspection du travail à la DGT, précise qu'en 2020, il a été dénombrés 42 incidents de contrôle contre 74 incidents en 2019 : 29 incidents en contrôle sur site, 12 au bureau, 5 en télétravail.

Les incidents de contrôle regroupent les outrages, les propos virulents ou sexistes, les agressions physiques, les courriers ou appels téléphoniques injurieux, etc.

En ce qui concerne les régions concernées, 7 se sont déroulés en ARA, 6 en PACA, 4 en Bretagne, 3 en GE, 7 en NA, 2 en H de F, 2 en Martinique, 1 en P de L, 1 en Occitanie, 1 en CORSE ...

Trois secteurs émergent : 19 pour le commerce, 14 pour le BTP et 8 pour le secteur agricole et forestier ; ce dernier secteur représente 19% des incidents alors qu'il fait l'objet de 3,1 % des interventions.

En 2020, 27 demandes de protection fonctionnelle ont été acceptées par la DRH puis la DAJ.

La DGT projette la refonte du Guide de 2016 sur les incidents de contrôle au regard des nouvelles formes de pressions émergentes, notamment par le canal des réseaux sociaux, et la nécessité d'une meilleure réponse du niveau national.

La fiche réflexe suite à incident de contrôle éditée le 27 novembre 2020, constitue un vademecum des différentes actions à mettre en œuvre par l'encadrement de proximité en cas d'incident pour répondre rapidement et renforcer le soutien et l'accompagnement à apporter à l'agent victime. Elle complète le guide de prévention des incidents de contrôle de 2016.

Des réunions ont été organisées avec la représentation patronale et les organisations syndicales des travailleurs du secteur agricole sur les incidents de contrôle en octobre dernier et un nouveau rappel sera organisé pour que les fédérations fassent passer les messages auprès de leurs adhérents sur les modalités et le bon déroulement des contrôles.

Des rencontres ont été organisées avec le ministère de la justice pour une prise en charge pénale plus rapide et une réponse est attendue de la direction générale de la police nationale et de la gendarmerie nationale pour un accompagnement des agents en cas de difficultés particulières rencontrées lors de certains contrôles d'exploitations agricoles.

A la demande d'un bilan écrit par les représentants du personnel, Mme TINDILLIERE promet ce bilan en soulignant que la DGT ne dispose des fiches de remontées des incidents de contrôle qu'à compter de 2017/2018. **Les éléments seront analysés dans un deuxième temps et un groupe de travail sera réuni en mars prochain sur la refonte du guide de 2016.**

3. POINT D'INFORMATION SUR LA SITUATION SANITAIRE

Le Dr Williams JOSSE précise que l'on est confronté au virus Cov 2 et à trois variants – de Grande Bretagne, d'Afrique du Sud et du Japon - plus contagieux.

Il rappelle l'impérieuse nécessité de respecter les gestes barrières et le port du masque et attend les décisions de la direction de la santé sur la distanciation physique à 2 m, le port des

masques en tissu de catégorie 1 ou les masques chirurgicaux et l'exclusion des masques en tissu de catégorie 2.

Il rappelle que le travail à distance et les aménagements d'horaires pour le travail en présentiel sont toujours la règle pendant cette période de couvre-feu. Il précise que son département et lui-même accompagnent et aident en permanence les régions.

Le Dr JOSSE rappelle que la circulaire relative au jour de carence réorganise la procédure à suivre pour les agents atteints par le virus ou cas contact qui se déclarent sur AMELI, se font tester et s'ils sont positifs, sont en arrêt de travail pendant 7 jours et mis en ASA.

<https://itefa.unsa.org/?Suspension-du-Jour-de-carence-une-avancee-de-courte-duree>

En ce qui concerne les régions les plus touchées, l'île de France enregistre 19% des hospitalisations liées au Covid 19, ARA 15%, Grand Est 12% ;

Concernant les taux de présentiel des agents dans les régions, s'il est faible en Bretagne, en Normandie et en Pays de la Loire, il est élevé en Grand Est et en BFC.

La présidente et le Dr JOSSE s'engagent à rappeler les consignes aux directeurs régionaux et aux secrétaires généraux.

En ce qui concerne les masques, M. SIRY (HFDS) rappelle que le matériel est géré localement. Le directeur régional doit passer commande auprès de la préfecture, qui réapprovisionne à la demande ; le directeur régional doit gérer les stocks et passer commande auprès de la préfecture.

M.SIRY confirme être en attente de la décision du Premier ministre qui a reçu une proposition de la direction générale de la santé sur les masques les plus protecteurs face aux variants du virus. En effet, les masques grand public T2 ne seraient pas suffisamment filtrants et donc protecteurs et il conviendrait de privilégier les T1 et les masques chirurgicaux.

Il précise que le Haut conseil propose une distanciation physique portée à 2 m. Une réponse est attendue cette semaine sur ces deux points.

4. RETOUR DES SERVICES CONCERNANT LE SUIVI DES PRÉCONISATIONS SECAFI (INFORMATION)

Mme Camille PEIFFERT présente ce bilan en rappelant que la cabinet SECAFI avait été retenu à l'issue des deux réunions du CHSCTM travail-emploi des 11 et 25 juillet 2019 et le rapport présenté au cours de la réunion du 8 novembre 2019.

Un questionnaire a été envoyé aux services déconcentrés et des entretiens téléphoniques réalisés en décembre 2020 : 82% de retour sont enregistrés, il s'agit d'informations déclaratives.

Des dispositifs variés ont été mis en œuvre, allant des réunions, des mails, des pages web, des FAQ, selon des fréquences et des modalités variées : avant la crise sanitaire les informations étaient communiquées aux agents via des réunions en présentiel puis la crise a vu la multiplication d'une communication dématérialisée mais aucun planning n'a été établi.

En ce qui concerne les SGC, les services disent avoir organisé des entretiens individuels avec les chefs de services et les préfigurateurs, des groupes de travail, des séminaires, instauré des boîtes à idées. Ils précisent que la remise en cause du calendrier suite à la crise sanitaire a compliqué la fluidité de la communication.

Sur l'accompagnement collectif par la cellule de prévention composée d'une équipe pluridisciplinaire –assistante sociale, CMC, responsable de ressources humaines, les services mentionnent avoir convié les organisations syndicales aux réunions. Certaines directions ont indiqué avoir convié les agents des deux réseaux –travail-emploi et cohésion sociale.

Sur le dialogue social et la prévention des risques, les services déclarent avoir organisé des réunions informelles sur le sujet de l'OTE.

Les éléments transmis font apparaître une augmentation du nombre de réunions d'instances en 2020 mais sur le sujet exclusivement de la crise sanitaire.

Les services déclarent avoir inscrit les RPS liés à l'OTE dans le DUERP et déplorent les difficultés rencontrées sur le calendrier retenu et l'inadaptation des mesures préconisées par SECAFI dans un contexte dégradé.

Les représentants du personnel ont soulevé, une fois encore, l'absence de document écrit communiqué avant la réunion : cette situation ne leur permet pas de préparer celle-ci.

Les représentants du personnel ont souligné l'écart entre les déclarations et remontées des services et la réalité du terrain, outre l'absence d'informations au niveau local sur la mise en œuvre des préconisations du cabinet SECAFI.

L'UNSA ITEFA demande que le document soit communiqué rapidement afin que les représentants du personnel en disposent pour la prochaine instance régionale à la mi-février qui prévoit une consultation sur l'OTE avec les organigrammes et l'impact de la création des DREETS. Cette transmission ne peut attendre le 16 mars.

La présidente reconnaît qu'elle est face à un sujet de forme et un sujet de fond : sur la forme, l'absence de document écrit est important et sur le fond, elle précise qu'il est difficile de procéder à la vérification des informations communiquées par les services déconcentrés.

Mme CHAPPUIS précise que les échanges avec les secrétaires généraux se sont déroulés jusqu'à la fin de la semaine dernière et les délais étaient trop contraints pour l'envoi d'un document abouti.

La présidente demande l'envoi de la synthèse rapidement.

Elle précise qu'en matière de calendrier et de décalage de création des SGC, des DREETS et DDETS(PP) ou de réorganisation de la MOE, ***il s'agit d'un arbitrage du seul Premier ministre qui s'impose à tous.***

5. POINT D'INFORMATION CONCERNANT LE NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE EXTERNE

Mme Marie-Christine RIEUBERNET précise que l'IAPR est remplacé depuis le 1^{er} janvier 2021 par le cabinet QUALISOCIAL qui est chargé d'apporter un soutien psychologique aux agents, **7j sur 7 et 24h sur 24**, dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité des échanges, au **0800 942 379**.

Le service et les appels sont gratuits et le soutien psychologique peut être individuel ou collectif.

Deux offres nouvelles d'assistance et de soutien s'ajoutent aux services classiques : l'aide aux agents en situation de proche aidant et l'aide des agents en situation de stress professionnel aigu.

Les services ont été destinataires de deux affiches et d'un dépliant.

<https://itefa.unsa.org/?Assistance-et-soutien-psychologique-au-sein-des-ministeres-sociaux>

6. CALENDRIER DES INSTANCES POUR 2021

Le calendrier du CHSCT M TRAVAIL-EMPLOI est présenté par Mme CHAPPUIS :

- 19 janvier 2021, de 9h30 à 12h ;
- 16 mars 2021, de 10h à 18h, repli le 30 mars de 10h à 18 h ;
- 20 mai 2021, de 9h30 à 12h ;
- 1er juin 2021, de 10h à 18 h, repli le 15 juin de 10 h à 18 h ;
- 18 novembre 2021, de 10 h à 18 h, repli le 2 décembre de 10 h à 18 h.

Nota : ce calendrier est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la crise sanitaire ».

Sur la question d'une seule réunion au second semestre 2021, Mme DAURIER précise que des groupes de travail se réuniront un mois avant chaque réunion de l'instance pour échanger sur les points particuliers tels que le bilan, les orientations en matière de santé et de sécurité, etc. Elle rappelle la nécessité d'informer la mission, à l'avance, sur les dates de congrès ou de réunion nationale pour anticiper l'actualisation du calendrier des instances.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Sur la question de la délégation nationale à l'UD 22 (Côtes d'Armor):

La présidente demande que les organisations syndicales communiquent le nom de leur représentant d'ici la fin de la semaine, 1 représentant par organisation syndicale, l'administration s'adaptera afin que soit constituée la délégation paritaire.

Mme LALLIER, ISST compétente pour la région, demande à participer à cette délégation.

- Sur la mise en place des règles concernant le télétravail :
 - ***L'UNSA ITEFA exige qu'un protocole national soit transmis aux services déconcentrés, qui sont actuellement en pleine campagne de télétravail, pour certains, sans respect des dispositions légales, et qu'il y ait enfin une règle nationale.***

La présidente précise qu'un protocole est en cours actuellement pour l'administration centrale et qu'il pourra être décliné pour les services déconcentrés.

En l'absence de question supplémentaire, la présidente clôt la séance et remercie les participants.

Fin de réunion à 13h20.